



## EN SALLE D'AUDIENCE

16 et 17 mai 2012



## Ouverture du procès Mladić

Attendu de longue date, le procès de Ratko Mladić, ancien général des Serbes de Bosnie, a commencé le 16 mai au siège du Tribunal, avec la déclaration liminaire du Procureur.

Le 15 mai, le Juge Theodor Meron, Président du Tribunal, avait rejeté une requête par laquelle la Défense de Ratko Mladić demandait la récusation du Juge Alphons Orie et la suspension de la procédure.

« Après avoir examiné chacun des arguments avancés par Ratko Mladić aux fins de récuser le Juge Orie et les arguments présentés en réponse par ce dernier, je ne suis pas convaincu qu'un observateur raisonnable et dûment informé pourrait raisonnablement conclure à un quelconque parti pris. J'estime par conséquent que la requête aux fins de récuser le Juge Orie est infondée », a déclaré le Président.

Le 24 mai, la Chambre de première instance a annoncé que l'audition du premier témoin de l'Accusation aurait lieu le lundi 25 juin 2012.

Le début de la présentation des moyens à charge avait initialement été fixé au mardi 29 mai. L'Accusation n'ayant pas communiqué certains documents à la Défense, la Chambre de première instance a estimé qu'il était justifié de reporter l'audition du premier témoin à charge.

« Le fait que l'Accusation ait manqué à son obligation de communiquer certains documents (...) a une incidence sur la préparation de la Défense pour le procès

», a conclu la Chambre dans sa décision. « La Défense ne s'est pas jusqu'à présent préparée en vain, mais il est possible qu'elle ait besoin de procéder à des recherches supplémentaires et d'examiner d'autres documents. Un délai supplémentaire est nécessaire. Cela dit, le manquement à l'obligation de communication des documents n'a parfois que très peu de conséquences, voire aucune ».

La vidéo du début du procès est disponible sur [le site Internet du TPIY](#).

## PROGRAMME DE SENSIBILISATION

14 et 22 mai 2012



## Le Programme de sensibilisation entame une série de présentations dans des lycées de Serbie et des universités du Kosovo

Le Programme de sensibilisation du Tribunal a entamé aujourd'hui une série de présentations dans des lycées de Serbie, dans le cadre de l'année scolaire en cours. La première a eu lieu au lycée « Jovanović Zmaj », de Novi Sad.

Grâce à ce projet, visant toute l'ex-Yougoslavie et lancé en Bosnie-Herzégovine le 14 décembre 2011, le Tribunal souhaite contribuer au processus de réconciliation dans la région en encourageant les jeunes à s'intéresser activement aux travaux du TPIY et à ses réalisations, ainsi qu'à des questions plus vastes comme la justice, les mesures prises en vue des mécanismes provisoires pour l'administration de la justice de la transition avec les juridictions de l'ex-Yougoslavie et la reconstruction sociale après un conflit.

Le 22 mai, le Programme de sensibilisation du Tribunal a entamé une série de conférences universitaires au Kosovo, dans le cadre de la dernière phase de son projet régional visant à sensibiliser les étudiants sur l'ensemble du territoire de l'ex Yougoslavie.

Quatre conférences ont été organisées cette semaine dans la faculté de droit JURIDICA Kosova, les facultés de philosophie et de droit de l'université de Priština, et dans la faculté de droit de l'université de Prizren. Les conférences ont été données par Wayde Pittman, juriste hors classe des chambres au TPIY. Des conférences similaires ont été données en Croatie, dans l'ex République yougoslave de Macédoine, en Serbie et en Bosnie-Herzégovine.

## MÉCANISME POUR LES TRIBUNAUX INTERNATIONAUX

18 mai 2012



## Les deux derniers juges du Mécanisme international chargé d'exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux prêtent serment

Les Juges Ivo Nelson de Caires Batista Rosa (Portugal) et Graciela Susana Gatti Santana (Uruguay) ont prêté serment à distance vendredi dernier, devant le Greffier John Hocking.

« Tous les juges ont maintenant prêté serment et ils vont bientôt devoir s'employer, forts de leurs compétences, à préparer la rédaction du Règlement de procédure et de preuve, élément

essentiel de la base juridique sur laquelle le Mécanisme pourra s'appuyer et se fonder pour son développement », a déclaré le Juge Theodor Meron, Président du Mécanisme.



## RAPPORTS DU AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

22 et 23 mai 2012



### Le Procureur à Belgrade

Avant de remettre son rapport au Conseil de sécurité au mois de juin, le Procureur Serge Brammertz s'est rendu récemment à Belgrade dans le cadre d'une mission de deux jours. Le Procureur s'est entretenu avec les autorités locales au sujet de la coopération avec le TPIY.

Serge Brammertz a rencontré le président national pour la coopération avec le TPIY, Rasim Ljajić, et

le Procureur chargé des crimes de guerre, Vladimir Vukčević, ainsi que des représentants des services de sécurité. Il s'est également adressé au corps diplomatique.

Plus tôt ce mois-ci, le Procureur s'était également rendu en Croatie et en Bosnie-Herzégovine.